



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante et unième session

23-26 février 2010

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information :
statistiques de la culture

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture : Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009

Note du Secrétaire général

En réponse à une demande de la Commission de statistique à sa quarantième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Commission est invitée à en prendre note.

* E/CN.3/2010/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 4 (E/2009/24)*, chap. I. A.



Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles, 2009

I. Introduction

1. Élaboré en réponse à la demande d'information de la Commission de statistique sur le nouveau Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (2009), le présent rapport décrit la mission et l'objectif de ce Cadre, le processus de son élaboration et les prochaines étapes de sa mise en œuvre.

II. Rappel

2. L'Institut de statistique de l'UNESCO est le principal organisme des Nations Unies chargé des statistiques mondiales sur la culture. Dans le domaine des statistiques culturelles, ses activités consistent essentiellement à : a) réaliser des enquêtes et conserver les données; b) mettre au point des méthodes, normes et indicateurs adaptés; c) dispenser des formations et renforcer les capacités et d) analyser et diffuser les données culturelles. À cette fin, il travaille en collaboration et en partenariat avec des organismes publics et de la société civile de dimension nationale, régionale ou internationale.

3. En 2005, dans le cadre de ses recherches sur d'autres méthodes, normes et indicateurs, l'Institut a constaté qu'il fallait en priorité réviser et actualiser le Cadre pour les statistiques culturelles de 1986 pour développer son programme et ses activités dans ce domaine.

4. Depuis l'élaboration du Cadre de 1986, les pratiques et les politiques culturelles ont beaucoup évolué dans le monde. C'est pourquoi en 2005, il est devenu impératif de réviser le Cadre pour l'adapter à ces changements, en particulier à l'utilisation accrue des nouvelles technologies numériques de l'information et des communications ainsi qu'à leurs retombées.

5. Il fallait également revoir le Cadre pour qu'il prenne mieux en compte les attentes et les préoccupations des pays en développement, la tendance croissante à intégrer la culture dans les politiques économiques et sociales partout dans le monde, et le nouveau concept d'industries « créatives ».

6. Par ailleurs, il fallait réfléchir à l'utilité et à la possibilité d'y ajouter de nouveaux éléments, comme le patrimoine culturel immatériel, et d'y traiter des problèmes naissants, comme la mesure de la diversité.

7. Entre juillet 2005 et décembre 2007, l'Institut a organisé une première consultation avec un grand nombre d'experts, de chercheurs, de statisticiens et d'organisations internationales sur la base de l'étude d'experts qu'il avait demandée. En décembre 2007, après avoir pris en compte les diverses contributions reçues, l'Institut a élaboré une première version du nouveau Cadre et en janvier 2008, il a lancé un vaste programme de consultations avec les États Membres, les organisations internationales et d'autres parties intéressées.

8. Ce programme comprenait quatre activités principales : a) des consultations directes avec les États Membres, visant à recueillir des commentaires et des

réactions, en particulier des bureaux de statistique nationaux et des ministères et autres autorités en charge de la culture; b) des consultations directes avec des organisations et partenaires internationaux; c) des consultations régionales permettant à nouveau aux États Membres de faire part de leurs commentaires et de débattre de la proposition de refonte du Cadre; et d) la création d'un Groupe de travail chargé de parachever la version révisée du nouveau Cadre.

9. Des commentaires ont été reçus de toutes les régions du monde et, dans le cas de certains États Membres, à la fois des bureaux de statistique nationaux et des ministères et autres autorités en charge de la culture. Tous les commentaires reçus ont été examinés avec attention.

10. Des organisations internationales comme EUROSTAT, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques ainsi que des experts ont également été consultés. L'Institut a reçu des commentaires d'organisations internationales tant dans le cadre du processus de consultation mondial que régional.

11. Entre juin 2008 et janvier 2009, l'Institut a organisé une série d'ateliers de consultation pour recueillir d'autres réactions et encourager les débats entre les États Membres et d'autres parties concernées sur des points essentiels du Cadre, en particulier dans les pays d'Afrique, les États arabes, les régions d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine, où le taux de participation avait été plus faible. Des représentants de bureaux de statistique nationaux et de ministères et autres autorités nationales en charge de la culture, ainsi que des experts régionaux et des représentants d'organisations internationales ont également pris part à ces consultations régionales. Un effort particulier a été fait en direction des pays qui n'avaient pas transmis à l'Institut leurs commentaires sur le projet de Cadre. La première version du Cadre a recueilli un large soutien dans toutes les consultations régionales.

Taux de réponse par région

<i>Région</i>	<i>Pays participants</i>	<i>Nombre total de pays</i>	<i>Taux de réponse (en pourcentage)</i>
Afrique subsaharienne	19	45	42
États arabes	15	20	75
Asie et Pacifique	22	52	42
Europe et Amérique du Nord	35	48	73
Amérique latine et Caraïbes	13	38	34
Total	104	203	51

12. L'Institut a créé un Groupe de travail chargé d'examiner la version finale du nouveau Cadre élaborée à partir des conclusions des débats et des commentaires reçus pendant les consultations. Ce Groupe avait également pour mission d'aider à rédiger la version finale du Cadre et de formuler des recommandations sur des questions soulevées au cours du processus. Il s'est réuni du 23 au 25 février 2009 à l'Institut, à Montréal (Canada). Il doit poursuivre ses travaux jusqu'en mai 2009, par échanges électroniques. Il est composé de 12 experts en statistiques culturelles, de

toutes origines géographiques et qui, pour la plupart, ont participé aux ateliers de consultation régionaux.

13. En mars 2009, une réunion d'information sur le Cadre a été organisée à l'intention des délégations permanentes auprès de l'UNESCO à la 181^e session du Conseil exécutif de l'Organisation, puis, en octobre 2009, à la 35^e session de sa Conférence générale, où le nouveau Cadre leur a été présenté.

III. Le nouveau Cadre pour les statistiques culturelles (2009)

14. Le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles 2009 constitue un modèle conceptuel permettant de définir la culture à des fins statistiques. Il s'agit d'un outil destiné à organiser et à collecter des données culturelles comparables. Comme tout instrument de classification, il applique aux statistiques culturelles les taxonomies des activités, des biens et des services des classifications internationales types.

15. La mesure de la dimension économique de la culture est plus développée dans le Cadre, en raison de l'existence d'un plus grand nombre de données économiques et de nombreuses classifications internationales. Néanmoins, la dimension sociale de la culture, notamment la participation aux activités culturelles et le patrimoine culturel immatériel, est tout aussi importante. Même si des moyens ont déjà été proposés pour mesurer ces dimensions, des travaux plus poussés s'imposent.

16. Le Cadre est un instrument de classification qui s'inspire des classifications internationales en vigueur : la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), pour les activités de production culturelle, la Classification centrale de produits (CPC), pour les biens et les services culturels, la Classification internationale type des professions (CITP), pour les métiers culturels, le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), pour les flux internationaux de biens culturels, et le projet de classification internationale des activités à prendre en compte dans les budgets-temps, élaboré par l'ONU, pour la participation aux activités culturelles. Il en résulte un outil et une méthode qui pourront être utilisés aux niveaux international et national pour organiser la collecte et la diffusion de statistiques culturelles. Le Cadre tente de couvrir le plus large éventail possible d'activités liées à la production, à la diffusion et à l'utilisation de la culture.

17. L'UNESCO définit la culture comme « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances¹ ». Bien qu'il ne soit pas toujours possible de mesurer directement ces croyances et ces valeurs, il est possible de mesurer les comportements et les pratiques qui y sont associés. Ainsi, le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009 définit la culture en recensant et en mesurant les comportements

¹ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico, 26 juillet-6 août 1982.

et les pratiques qui découlent des croyances et des valeurs d'une société ou d'un groupe social.

18. Les domaines culturels définis dans le Cadre représentent un ensemble commun d'activités économiques (comme la production de biens et de services) et sociales (comme la participation à des activités culturelles) considérées traditionnellement comme « culturelles ». Par ailleurs, les domaines périphériques renvoient à d'autres activités économiques et sociales pouvant être considérées comme « partiellement culturelles » ou qui relèvent davantage d'activités « de divertissement ou de loisirs » que d'activités « purement culturelles ».

19. Bien qu'initialement, la plupart des normes en vigueur utilisées pour élaborer ces définitions s'inscrivent dans une perspective économique, le domaine qui en résulte n'est pas uniquement interprété en fonction des aspects économiques de la culture, mais en fonction de tous ses attributs. Ainsi, la définition de la mesure du domaine « Arts de la scène » vise toutes les manifestations en rapport avec les arts de la scène, qu'elles soient le fait d'amateurs ou de professionnels et qu'elles aient lieu dans une salle de spectacle ou en plein air dans un village.

20. En outre, le Cadre met l'accent sur trois domaines « transversaux » partagés entre plusieurs domaines culturels. Les domaines de l'éducation et de la formation, de l'archivage et de la préservation et du patrimoine culturel immatériel sont ainsi considérés comme des domaines culturels transversaux. En effet, il est nécessaire de les prendre en compte pour mesurer la pleine étendue des expressions culturelles.

21. La capacité des pays à recueillir et diffuser des statistiques culturelles dépend fortement de leurs priorités politiques respectives, de leurs compétences techniques en matière de statistique ainsi que de leurs ressources humaines et financières. Le Cadre est expressément conçu pour être flexible et adaptable au niveau national.

22. Le Cadre s'appuie également sur le modèle de cycle culturel du secteur de la culture, qui permet de mieux appréhender les interactions entre les différents processus culturels. Ce cycle illustre l'intégralité des pratiques, des activités et des ressources nécessaires à la transformation d'idées en biens et services culturels qui, à leur tour, parviendront aux consommateurs, aux participants ou aux utilisateurs.

23. Le Cadre utilise l'ensemble des classifications et des normes statistiques internationales utiles en vigueur : cette démarche a pour but de faciliter la comparaison des données et l'utilisation d'études existantes pour mesurer la culture. Ces classifications constituent un cadre exhaustif qui permet aux pays de recueillir et de diffuser les données culturelles et sert également de guide pour mesurer les activités, les biens et les services culturels à l'aide de statistiques économiques et d'enquêtes types sur les ménages, comme les enquêtes sur la population active et les recensements. Les pays qui ne possèdent pas de cadre culturel national pourront utiliser la structure fondamentale du Cadre.

IV. Conclusions

24. Le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009 servira de base à l'Institut de statistique pour la mise au point de nouvelles méthodes de collecte de données et d'indicateurs, et à l'Organisation pour mener son action dans le domaine culturel. La Commission souhaitera peut-être prendre acte du présent rapport.